

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.09.320**

**Direction des  
Politiques Solidaires  
et de  
l'Aménagement du  
Territoire :  
complément  
d'attribution de  
subventions et de  
participations aux  
associations 2007**

**LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES  
SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :  
COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS AUX  
ASSOCIATIONS 2007**

Vu la délibération n° 115 du 23 mars 2007 relative à l'attribution des subventions et participations aux associations 2007 et réinscriptions 2006 ;

Après l'approbation du budget primitif 2007 et notamment les crédits relevant de la commission développement solidaire, il convient de proposer d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association EN.F.IN pour un projet d'atelier de mobilisation relatif à la prévention auprès d'un public jeune.

La signature de convention interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 10 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention à l'association EN.F.IN d'un montant de 2 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et les avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 octobre 2007**

**Affiché le :**

**09 octobre 2007**